



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2025-101

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2025

Sommaire

ARS /

R53-2025-08-20-00001 - Arrêté modificatif - programmation évaluations - ARS/CD 22 (8 pages) Page 3

BRET 12 -Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes - DISP / Secretariat de direction

R53-2025-08-27-00003 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 aux agents du département des affaires immobilières (DAI) (1 page) Page 12

R53-2025-08-27-00004 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY (Isolement) (1 page) Page 14

R53-2025-08-27-00008 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY (QLCO) (1 page) Page 16

R53-2025-08-27-00006 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. MOYON (DSD) (1 page) Page 18

R53-2025-08-27-00005 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme COMMEUREUC (DPIPPR) (1 page) Page 20

R53-2025-08-27-00007 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme PETIT-DEQUEKER (MDEJ) (1 page) Page 22

R53-2025-08-27-00002 - Délégation de signature de M. VION, DISP Grand-Ouest, du 27 août 2025 à ses collaborateurs (2 pages) Page 24

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest /

R53-2025-08-26-00001 - Arrêté de délégation OS (11 pages) Page 27

R53-2025-08-26-00002 - Arrêté de délégation PA (8 pages) Page 39

Direction Régionale des Finances Publiques /

R53-2025-08-27-00001 - Décision de délégation de signature en matière de contrôle budgétaire et de contrôle économique et financier de la directrice régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine (4 pages) Page 48

ARS

R53-2025-08-20-00001

Arrêté modificatif - programmation évaluations -
ARS/CD 22

Arrêté modificatif n°ARS/BRETAGNE/COTES D'ARMOR/2024-2b

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2025 à 2029, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Elise NOGUERA

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Christian COAIL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8, L. 313-1, L. 313-3, D. 312-197 à D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de Mme Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'ARS Bretagne ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 1^{er} Juillet 2021 nommant Monsieur Christian COAIL, Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté n°ARS/BRETAGNE/COTES D'ARMOR/2024-2 du 5 février 2025 ;

CONSIDERANT que dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont tenus de procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent ;

CONSIDERANT que ces évaluations font l'objet d'un rapport devant être communiqué par le service ou l'établissement médico-social à l'autorité ayant délivré l'autorisation ainsi qu'à la Haute Autorité de santé ;

CONSIDERANT que les établissements et services dispensant des prestations susceptibles d'être prises en charge par l'aide sociale départementale et par les organismes d'assurance maladie, sont autorisés conjointement par le Directeur général de l'ARS et le président du conseil départemental ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles définissent la programmation pluriannuelle des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b de l'article L.313 du même code ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er}

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°ARS/BRETAGNE/COTES D'ARMOR/2024-2 du 5 février 2025 en raison d'une erreur portant sur son annexe.

Article 2

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, aux autorités en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux du département des Côtes d'Armor dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 3

La programmation prévue à l'article 1^{er} porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor, par voie électronique sur le site internet de l'ARS Bretagne.

Article 5

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne et du Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor. Il peut être également contesté par voie de recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention.

Enfin, il peut être contesté par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans le délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication concernant les tiers.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6

Le Directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ou son représentant et le directeur général des services du Département des Côtes d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 20 JUIL 2025

La Directrice générale de l'Agence Régionale de
Santé de Bretagne


Elise NOGUERA

Le Président du Conseil Départemental des Côtes
d'Armor


Christian COAIL

Annexe

Relative à la programmation du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le président du conseil départemental et la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé – Département des Côtes d'Armor

Année de transmission du rapport	Échéance trimestrielle de transmission du rapport	FINESS juridique	Raison sociale gestionnaire	FINESS géographique	Raison sociale ESMS
2025	31/12/2025	220000830	MAISON DE RETRAITE PUB. AUT. CORLAY	220002422	RESIDENCE MAGDELAINE
		220001002	ASAD MENE RANCE	220019731	SPASAD ASAD MENE RANCE
		220001739	ASSOCIATION QUATRE VAULX LES MOUETTES	220015572	EAM LES RAINETTES
		220002976	RESIDENCE LE VAL D'OR	220013403	MAISON DE RETRAITE LE VAL D'OR
		220005912	CCAS DINAN	220004972	RESIDENCE YVES BLANCHOT EHPAD
		220005953	CCAS BON REPOS SUR BLAVET	220004964	EHPAD RESIDENCE TI AN DISKUIZH
		220005979	CCAS DE LANVALLAY	220004097	EHPAD LOUIS GAUTHIER
		220006068	CCAS PERROS GUIREC	220007702	EHPAD PERROS GUIREC
		220006142	CCAS PLOEUC L'HERMITAGE	220004113	EHPAD LOUIS MOREL
		220006167	CCAS PLOUARET	220004360	EHPAD MELCHONNEC
		220006282	CCAS ST NICOLAS DU PELEM	220004576	EHPAD TI KERJEAN
		220006845	CCAS PLENEE JUGON	220006878	MAISON DE RETRAITE PLENEE JUGON
		220006902	CCAS PENVENAN	220006910	RESIDENCE EHPAD DE PENVENAN
		220007595	CCAS PLESLIN TRIGAVOU	220007603	RESIDENCE DE L'ORME
		220016158	ASSOCIATION JEAN MARIE DE LA MENNAIS	220004154	MAISON DE RETRAITE LE COSQUER
		220017974	ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRETAGNE	220018790	SAMSAH KER DIHUN
220020382	CCAS ERQUY	220017149	EHPAD L'HORIZON BLEU		

		220020390	CCAS FREHEL	220020432	RESIDENCE LES BLES D'OR
		220020523	CIAS DE PONTRIEUX	220005631	EHPAD LES MAGNOLIAS
		220023287	GCSMS BRETAGNE SOLIDARITE	220024293	SAMSAH TSA 22
				220025100	SAMSAH PSY
		220023378	CIAS ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	220005227	SPASAD CIAS ARMOR AGGLOMERATION
		220024053	EPSMS AR GOUED	220000145	CAMSP LES HORIZONS
				220004261	CAMSP TOURNEMINE
				220014229	EAM RESIDENCE DU COADOU
				220024756	CAMSP EPSMS AR GOUED DINAN
		350023412	ADS COTE D'EMERAUDE DINARD	220016059	SPASAD DE MATIGNON
750719239	APF FRANCE HANDICAP	220019459	SAMSAH 22 PLERIN APF FRANCE HANDICAP		
2026	31/12/2026	220000103	CENTRE HOSPITALIER LANNION	220005540	MAISON DE RETRAITE CH LANNION
		220000210	FONDATION BON SAUVEUR	220014690	MAISON DE RETRAITE DE L'ABBAYE
				220014880	EAM MAISON DES FONTAINES
				220022628	SAMSAH BON SAUVEUR BEGARD
		220000822	MAISON DE RETRAITE PUB. AUT. TREBRIVAN	220002406	MAISON DE RETRAITE EHPAD KER DUDI
		220000905	ASSOCIATION MONTBAREIL	220004139	MAISON DE RETRAITE MONTBAREIL
				220005417	MAISON DE RETRAITE LE CEDRE
				220019178	MAISON DE RETRAITE ERMITAGE ST JOSEPH
		220001804	FRATERNELLE QUINOCEENNE	220007686	MAISON DE RETRAITE JEANNE D ARC
		220002968	SARL DE ROQUILIEU	220013395	RESIDENCE DE ROQUILIEU
		220005896	CCAS CHATELAUDREN PLOUAGAT	220003925	RESIDENCE DU LEFF
				220004584	EHPAD GUY MAROS
		220006035	CCAS MATIGNON	220004030	EHPAD RESIDENCE GERMAINE LEDAN
		220006100	CCAS PLERIN	220004006	EHPAD TI ARVOR
		220006126	CCAS PLESTIN LES GREVES	220004014	EHPAD LE GALL
220006704	CCAS ST CAST LE GUILDO	220006712	EHPAD L'EMERAUDE		
220009526	CCAS PLEDAN	220013957	EHPAD BEL ORIENT		

		220018782	ASSOCIATION ATHEOL	220018824	ACCUEIL TEMPORAIRE ATHEOL EAM
		220021968	CH DU PENTHIEVRE ET DU POUDOUVRE	220002398	EHPAD GIBLAINE
				220006464	EHPAD DE QUINTIN
				220006498	EHPAD DE LAMBALLE
				220016166	EHPAD LE PARC
				220016174	EHPAD EUGENE GUENO
				220016182	EHPAD LE LAC
				220016240	EHPAD LA ROSERAIE
		220024061	GSCMS MONTBAREIL LA VILLENEUVE	220006837	EHPAD RESIDENCE LA VILLENEUVE
		220025381	ASSOCIATION YVANNE	220004147	MAISON DE RETRAITE ST JOSEPH
		560023376	ASSOCIATION ARGO	220013627	RESIDENCE EDILYS
				220021513	RESIDENCE KERELYS
		750720245	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	220014989	FAM BEAUBOIS
				220022040	FAM LE BEL HORIZON
		750825846	ASSOCIATION COALLIA	220005524	MAISON DE RETRAITE PAX
				220016216	MAPA RESIDENCE ST EMILION
				220017966	FAM BEAUMANOIR
				220025951	EAM CLAIR SOLEIL
				220025969	EAM CLAIR SOLEIL - SITE DINAN PAX
		920031515	SARL LES JARDINS D'ERQUY	220012892	RESIDENCE LES JARDINS D'ERQUY
		920031523	SARL TREMUSON LA TOURELLE D ARGENT	220014856	RESIDENCE LA TOURELLE D'ARGENT
2027	31/12/2027	220000020	CH DE SAINT BRIEUC PAIMPOL TREGUIER	220005052	RESIDENCE LES EMBRUNS
				220006407	EHPAD CH TREGUIER
				220006597	EHPAD LES CAPUCINS
				220013064	RESIDENCE KREIZ AR MOR
				220014815	RESIDENCE LES TERRES NEUVAS
				220019640	RESIDENCE TY TUD COZ
				220021083	EHPAD PIERRE YVON TREMEL

	220000079	CENTRE HOSPITALIER GUINGAMP	220006514	MAISON DE RETRAITE CH GUINGAMP
	220000855	ASSOCIATION LE CONNETABLE	220002547	LE CONNETABLE
			220019426	SPASAD LE CONNETABLE
	220001390	ASSOCIATION DE KERGUS	220005383	MAISON DE RETRAITE NOTRE DAME
	220001572	ASSOCIATION MAISON DU BOURGNEUF	220006860	MAISON DE RETRAITE LE BOURGNEUF
			220022321	ACCUEIL DE JOUR LE BOURGNEUF
	220002984	EPMS BELNA	220004667	EHPAD RESIDENCE LA CROIX GREAU
	220003024	SARL RESIDENCE BEAU CHENE	220013973	RESIDENCE BEAU CHENE
			220013718	FAM LES NOUELLES
			220015655	FAM TY COAT
	220005805	ADAPEI NOUELLES COTES D'ARMOR	220019913	SAMSAH ADAPEI
			220020762	FAM LES NYMPHEAS
			220020770	FAM BEL ORIENT
			220020788	FAM LES GRANDS ROCHERS
	220006050	CCAS DE GUERLEDAN	220015580	EHPAD ROCH AR BUDO
	220006076	CCAS PLANCOET	220004352	RESIDENCE DU PETIT BILY
	220006183	CCAS PLOUER SUR RANCE	220004378	EHPAD RESIDENCE PRE SUZUN
	220006225	CCAS PLOUHA	220004394	RESIDENCE LES GENETS D'OR
	220006233	CCAS PLOUMILIAU	220003974	EHPAD DE PLOUMILLIAU
	220006787	CCAS JUGONS LES LACS	220006795	EHPAD RESIDENCE DU PRIEURE
	220007512	CCAS PLEUDIHEN SUR RANCE	220002448	MAISON DE RETRAITE LA CONSOLATION
	220017719	ASSOCIATION JOACHIM FLEURY	220005581	MAISON DE RETRAITE JOACHIM FLEURY
	220022222	CIAS LANNION TREGOR COMMUNAUTE	220004071	EHPAD DU GAVEL
	220023618	SERVICES A DOMICILE DU CORONG	220022578	ACCUEIL DE JOUR ITINERANT
	350000022	GRUPE HOSPITALIER RANCE EMERAUDE	220005037	EHPAD JARDIN ANGLAIS CH DINAN
			220020143	EHPAD MAURICE PEIGNE GHRE
	560030579	MUTUALITE BRETAGNE RETRAITE	220003941	EHPAD MUTUALISTE LOUIS ADAM
			220006936	EHPAD MUTUALISTE LE CHATELIER

				220007694	EHPAD MUTUALISTE TI AR RE VUR
				220007744	EHPAD MUTUALISTE LES TAMARIS
				220014674	EHPAD MUTUALISTE KERAVALLO
				220014799	EHPAD MUTUALISTE TI MA ZUD
				220014823	EHPAD MUTUALISTE LA COLLINE
				220014831	EHPAD MUTUALISTE KER GUEN
				220014898	EHPAD MUTUALISTE TI AN HEOL
				220020424	EHPAD MUTUALISTE DES CHAMPS AU DUC
				590035762	ACIS-FRANCE
2028	31/12/2028	220000103	CENTRE HOSPITALIER LANNION	220007215	CAMSP LANNION
		220000202	ALTYGO	220013320	FAM KER SPI
				220018774	EAM LE COURTIL DE L'IC
		220000780	MAISON DE RETRAITE PUB. AUT. CAULNES	220000525	EHPAD LA RESIDENCE DU FOUGERAY
		220000806	MAISON DE RETRAITE MONSEIGNEUR BOUCHE	220002018	EHPAD MONSEIGNEUR BOUCHE
		220001440	ASSOCIATION RESIDENCE ST JOSEPH	220005474	EHPAD RESIDENCE SAINT JOSEPH
		220001564	ASSOCIATION JEANNE GUERNION	220006696	MAISON JEANNE GUERNION
		220005813	CCAS SAINT BRIEUC	220014997	EHPAD RESIDENCE PREVALLON
		220005854	CCAS BOURBRIAC	220004022	EHPAD DE COAT LIOU
		220005961	CCAS LANNION	220005433	EHPAD RESIDENCE PAUL HERNOT
				220019277	RESIDENCE DU PARC SAINTE ANNE
		220006241	CCAS POMMERIT LE VICOMTE	220003958	RESIDENCE LE L'IF
		220006340	CCAS EVRAN	220004055	EHPAD RESIDENCE LE CLOS HEUZE
		220006670	CCAS BELLE ISLE EN TERRE	220006688	EHPAD BELLE ISLE EN TERRE
		220006746	CCAS HENON	220006753	EHPAD DE HENON
		220006761	CCAS HILLION	220020168	EHPAD DU CRE
		220007876	CCAS LA MOTTE	220007884	EHPAD ROGER JOUAN
		220013882	CCAS DE LA ROCHE JAUDY	220013965	EHPAD KERAMBELLEC
		220016414	ADMR CORLAY ROSTRENEN	220021091	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

		220017727	ADMIR DES SOURCES A LA BAIE	220020408	ACCUEIL DE JOUR AUTONOME KEJADENN
		220017974	ASSOCIATION HOSPITALIERE DE BRETAGNE	220020184	RESIDENCE KERAMOUR
		220020739	HOSPITALITE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE	220000533	EHPAD STV MONCONTOUR
				220023428	ACCUEIL DE JOUR STV LAMBALLE
		220022917	CCAS LE MENE	220004048	EHPAD DU MENE
				220006738	EHPAD RESIDENCE LA CLAIRIERE
560014748	CH DU CENTRE BRETAGNE	220006506	CHCB SITE EHPAD LOUDEAC		
2029	31/12/2029	220001366	MA MAISON PETITES SOEURS DES PAUVRES	220005268	MR PETITES SOEURS DES PAUVRES
		220005839	CCAS BEGARD	220004998	EHPAD KREIZ KER
		220005870	CCAS BROONS	220004592	RESIDENCE MICHEL LAMARCHE
		220005888	CCAS CALLAC DE BRETAGNE	220003933	EHPAD VERTE VALLEE
		220005920	CCAS GUINGAMP	220004527	RESIDENCE EHPAD KERSALIC
		220005995	CCAS LANVOLLON	220003917	EHPAD RESIDENCE AN HEOL
		220006001	CCAS LEZARDRIEUX	220004535	EHPAD LES MOUETTES
		220006019	CCAS MAEL CARHAIX	220003875	EHPAD TY MAEL
		220006027	CCAS LOUDEAC	220013312	MAISON DE RETRAITE BROCELIANDE
		220006043	CCAS MERDRIGNAC	220003909	EHPAD RESIDENCE LES GENETS
		220006134	CCAS PLEUBIAN	220004626	EHPAD RESIDENCE DU LAUNAY
		220006175	CCAS BEAUSSAIS SUR MER	220004980	RESIDENCE DU PARC
		220006191	CCAS PLOUFRAGAN	220003982	EHPAD FOYER D'ARGOAT
		220006209	CCAS PLOUGUENAST LANGAST	220004600	EHPAD RESIDENCE KERMARIA
		220019921	CIAS DINAN AGGLOMERATION	220013890	RESIDENCE LES CHENES

BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00003

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 aux agents du
département des affaires immobilières (DAI)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**Arrêté du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
à compter du 15 septembre 2025**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9,
Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'agence française anticorruption instituée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024,
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes,
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature,

ARRETE :

Article 1 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie de tous les établissements ou services pénitentiaires du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), aux agents de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont les noms suivent :

- Monsieur Michaël GARNIER, chef du département des affaires immobilières
- Madame Maryse POULELAOUEN, adjointe au chef du département des affaires immobilières
- Monsieur Patrick ROUSSEAU, chef unité maintenance au département des affaires immobilières
- Madame Odile ERNOULT, cheffe unité opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Josick ROUAULT, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Perrine DRODE, chargée d'opérations au département des affaires immobilières
- Monsieur Antoine ROUSSEAU, chargé d'opérations au département des affaires immobilières
- Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), cheffe de pôle ONE

Article 2 : Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes relevant du domaine des commissions ou sous-commissions incendie des établissements en gestion déléguée du ressort de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), à l'agent de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire) dont le nom suit :

- Madame Elodie GODET, cheffe de l'unité de suivi de la gestion déléguée (département budget et finances)
- Monsieur Olivier PEJOT, directeur technique au sein de l'unité de suivi de la gestion déléguée (département budget et finances)

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00004

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY
(Isolement)

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
A compter du 15 septembre 2025**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.213-17 à R.213-35

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2023 portant nomination de Monsieur Luc JULY, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité d'adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er juillet 2023 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, en qualité de secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} juin 2024 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 31 janvier 2022 portant intégration de Madame Florence PETIT-DEQUEKER dans le corps des attachés d'administration de l'État, à compter du 1er février 2022, en qualité de chef de service à la DISP de Rennes.

Vu le contrat d'engagement du 25 septembre 2023 portant recrutement de Madame Lisa VETIL en qualité d'agent contractuel de catégorie A en l'absence de corps de fonctionnaire pour une durée indéterminée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du 30 juin 2025 portant réintégration de Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, à compter du 15 septembre 2025 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2025 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1er septembre 2025 en qualité de directrice des équipes de sécurité pénitentiaire de la DISP de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Luc JULY, adjoint au directeur interrégional en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Décision de prolongation ou de mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de compétence interrégionale, ou proposition de prolongation ou mainlevée de la mesure d'isolement d'une personne détenue lorsque celle-ci est de la compétence de l'administration centrale conformément aux articles R.213-17 à R. 213-35 du code pénitentiaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc JULY, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général, à Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique, à Madame Lisa VETIL agent contractuel, adjointe de la cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique, à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention, à Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE et à Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP de Rennes.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00008

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. JULY
(QLCO)

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST**
(Bretagne, Normandie, Pays de la Loire)

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest,

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.113-9-2, R.224-38

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 2025-620 du 8 juillet 2025 relatif aux quartiers de lutte contre la criminalité organisée, à l'anonymat des personnels de l'administration pénitentiaire et modifiant le code pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 24 mai 2023 portant nomination de Monsieur Luc JULY, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité d'adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er juillet 2023 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, en qualité de secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er juin 2024 ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1er septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à compter du 1er février 2022 en qualité d'adjoint au chef de département sécurité et détention à la DISP de Rennes ;

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Luc JULY, adjoint au directeur interrégional en ce qui concerne les décisions ci-après :

- délivrance des numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat (R.113-9-2),
- transmission au Garde des Sceaux de l'avis quant à une proposition d'affectation en quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO), accompagnée des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire (R. 224-38),

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc JULY, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général, à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention, à Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef du Département Sécurité et Détention.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)


Pascal VION

BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00006

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à M. MOYON
(DSD)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
A compter du 15 septembre 2025**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-11, D.211-14, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.322-14, R.322-5, D.421-3 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2021 en qualité de chef de département à la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 janvier 2022 portant mutation de Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} février 2022 en qualité d'adjoint au chef de département sécurité et détention à la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 mai 2024 portant réintégration de Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} juin 2024, en qualité de secrétaire général de la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté de la Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 décembre 2016 portant mutation de Madame Anne-Sophie GIRARDOT (CORTINOVIS), attachée d'administration de l'état, à compter du 5 janvier 2017 en qualité de cheffe de cabinet de la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2025 portant réintégration de Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, à compter du 15 septembre 2025 en qualité de cheffe de pôle ONE à la DISP de Rennes ;
Vu l'arrêté du 24 juin 2025 portant mutation de Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, à compter du 1^{er} septembre 2025 en qualité de directrice des équipes de sécurité pénitentiaire de la DISP de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du Département Sécurité et Détention en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Affectation des condamnés y compris les avis formulés par le Directeur interrégional des Services Pénitentiaires, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Changement d'affectation des condamnés, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Transferts dans le ressort de la Direction Interrégionale, conformément aux prescriptions des articles visés ci-dessus ;
- Et toutes autres décisions ou avis relevant du champ d'intervention et compétence du département sécurité et détention.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal MOYON, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef de département sécurité et détention, à Monsieur Richard MENAGER, secrétaire général, à Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, cheffe de cabinet, à Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), cheffe de pôle ONE et à Madame Mathilde DESFORGES, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la DISP Grand-Ouest.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00005

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme
COMMEUREUC (DPIPPR)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65,.D.341-20 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;
Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 septembre 2024 portant nomination, dans le cadre d'un détachement, de Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, en qualité de cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024. ;
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 juillet 2022 portant mutation de Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, à compter du 1^{er} septembre 2022 en qualité d'adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive en ce qui concerne l'agrément des visiteurs de prison.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lucie COMMEUREUC, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent ROUSSEL, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00007

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à Mme
PETIT-DEQUEKER (MDEJ)

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE
CABINET

**ARRETE du 27 août 2025 portant délégation de signature
Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.315-2, R.213-17, R.213-21 à R.213-27 et R.213-31 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;

Vu l'arrêté du Directeur Interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 27 août 2025 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la justice du 31 janvier 2022 portant intégration de Madame Florence PETIT-DEQUEKER dans le corps des attachés d'administration de l'État, à compter du 1^{er} février 2022, en qualité de chef de service à la DISP de Rennes ;

Vu le contrat d'engagement du 25 septembre 2023 portant recrutement de Madame Lisa VETIL en qualité d'agent contractuel de catégorie A en l'absence de corps de fonctionnaire pour une durée indéterminée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de Loire), en ce qui concerne les décisions ci-après :

- Réponses aux recours hiérarchiques des personnes placées sous main de justice dans les matières autres que les sanctions disciplinaires

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PETIT-DEQUEKER, délégation de signature est donnée à Madame Lisa VETIL, adjoint à la cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



BRET 12 -Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Rennes - DISP

R53-2025-08-27-00002

Délégation de signature de M. VION, DISP
Grand-Ouest, du 27 août 2025 à ses
collaborateurs

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DU GRAND OUEST
(BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE)
CABINET

Arrêté du 27 août 2025

Portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles R.113-65, D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, R.223-2 à R.223-7, R.341-10, D.341-20, R.342-1

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 nommant Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024

Vu l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire du 17 juillet 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, à Monsieur Luc JULY, adjoint à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes et à Monsieur Richard MENAGER, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à l'effet de signer, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité.

ARRETE

Article 1 : il est donné délégation de signature, par ordre prioritaire, dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Monsieur Luc JULY, directeur fonctionnel des services pénitentiaires du deuxième groupe, adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest

Monsieur Richard MENAGER, directeur des services pénitentiaires, secrétaire général à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Pascal MOYON, directeur des services pénitentiaires, chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Sébastien GILLON, chef des services pénitentiaires, adjoint au chef du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Patrice BOURDARET, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Lucie COMMEUREUC, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire);

Monsieur Laurent ROUSSEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Monsieur Jean-Christophe HOUARD, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Helen BELLE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Janick HAYEL, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service de gestion administrative et financière du personnel à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire).

Madame Soizick MASSE-POLLET, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Romain DOUCET, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du département du budget et des finances à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Didier GESNOUIN, ingénieur hors classe, chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Yohann RADIN, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Michaël GARNIER, directeur technique de l'administration pénitentiaire, chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Maryse POULELAOUEN, directrice technique, adjointe au chef du département des affaires immobilières à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Murielle TEXIER, attachée d'administration hors classe de l'Etat, cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Corinne MARZI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département recrutement formation à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Anne-Sophie CORTINOVIS, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de cabinet à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires générales à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Mathilde DESFORGES, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Florence PETIT-DEQUEKER, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de la mission du droit, de l'expertise juridique à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Madame Leila MEDJELET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, coordinatrice MILRV à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 2 : il est donné délégation de signature dans le cadre de l'intérim de l'exercice de ses fonctions, ou en cas d'empêchement dûment constaté à ses collaborateurs suivants, à compter du 15 septembre 2025 :

Madame Dominique GUILBERT (LOPEZ), directrice des services pénitentiaires, cheffe de pôle ONE à la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Région Bretagne, Normandie et Pays de Loire, ainsi qu'affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Ouest.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Pascal VION



Bretagne09 - Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2025-08-26-00001

Arrêté de délégation OS

DÉCISION n° 08/2025

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**Le directeur interrégional
de la protection judiciaire de la jeunesse
du Grand Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M Philippe GUSTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2021 portant nomination de Monsieur Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 6 avril 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Monsieur Samuel Véron directeur inter-régional de la protection judiciaire de la Jeune du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité", 364 "cohésion" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

DECIDE

Article 1 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de la justice (programme 0182) aux agents de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest dont les noms suivent :

- ⇒ Madame Sophie DU MESNIL ADELEE, directrice fonctionnelle 3ème groupe, Directrice Interrégionale Adjointe ;
- ⇒ Madame Mélanie ROQUES, conseiller d'administration, directrice des ressources humaines ;
- ⇒ Madame Mélanie PLUSQUELEC, attachée principale d'administration, responsable de la gestion administrative et financière – direction des ressources humaines ;
- ⇒ Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, attaché d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences (à compter du 1er juillet 2025)
- ⇒ Madame Manon FAUCHEUX, attachée d'administration, conseillère juridique en ressources humaines ;
- ⇒ Madame Nina RICHARD, contractuelle, chargée du pilotage RH et de la masse salariale
- ⇒ Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur fonctionnel du 2è groupe, directeur des missions éducatives ;
- ⇒ Monsieur Fabrice DROUELLE, directeur adjoint des missions éducatives ;
- ⇒ Madame Marie-Claude MABECQUE, conseillère d'administration, directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier ;
- ⇒ Madame Christel ALLAINGUILLAUME responsable administratif et financier

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs territoriaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions et compétences pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse mentionnées ci-dessous :

- ⇒ la signature des commandes dans la limite d'un montant de huit mille euros TTC à l'exclusion des baux et des subventions ;
- ⇒ l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandatements ;
- ⇒ la signature des bordereaux de reconstitutions de régie ;
- ⇒ La nomination des sous-régisseurs
- ⇒ la signature des relevés d'opérations d'achat par carte achat ;
- ⇒ la signature des relevés d'achat des titres de transport ;
- ⇒ la signature des bordereaux de recettes.

Liste des directeurs territoriaux et de leurs adjoints bénéficiant de la subdélégation visée dans le présent article :

- Monsieur Thierry CARPENTIER directeur territorial du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe de la Manche et de l'Orne
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Stéphanie MULLIER directrice territoriale adjointe de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Patricia ROYER directrice territoriale du Finistère et du Morbihan
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère et du Morbihan
- Madame Khaddouj MOUGLI directrice territoriale de la Loire Atlantique et de la Vendée
- Mme Reine-May LEMEUNIER directrice territoriale adjointe de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Benoit HERVOUET, directeur territorial adjoint du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Madame Barbara SOREL directrice territoriale adjointe de la Seine-Maritime et de l'Eure

Article 3 :

- Il est donné subdélégation de signature :
- Au responsable immobilier technicien immobilier et correspondant immobilier de la section immobilière de la DEPAFI. (Annexe 1)
- Au responsable de la section secteur public et aux gestionnaires de la section secteur public de la DEPAFI (Annexe 1)
- Au référent SFACT, et au suppléant du référent SFACT aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au SFACT et au DAEBC (Annexe 2)
- Au responsable de la section immobilière et correspondants de la section immobilière de la DEPAFI d'agir sur le programme 362 Ecologie (Annexe 5)

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de l'utilisation de l'appliquatif Chorus Déplacements Temporaires :

Aux agents de la section secteur public de la DEPAFI en tant que gestionnaires contrôleur pour modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJJ Grand Ouest. (Annexe 3)

Aux directeurs de service pour saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité. (Annexe 4)

Article 5 :

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Article 6 :

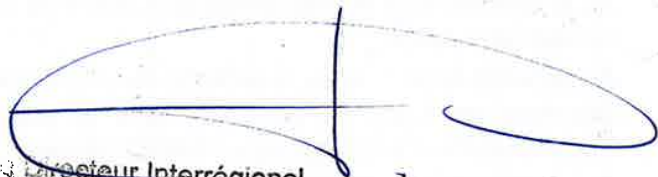
En application des dispositions des articles R312-1 et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la justice;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes, 26 août 2025

Le directeur interrégional
de la protection judiciaire Jeunesse


Le Directeur Interrégional
Samuel VERON

ANNEXE 1

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Pierre Le GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier	2 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire	2000

ANNEXE 2

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée au référent SFACT, et au suppléant du référent SFACT aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au SFACT et au DAEB

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction Interrégionale	DEPAFI	David BOSSIERES	Référent SFACT
	DEPAFI	Thomas BACON	Référent gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Eric FREMONT	Référent SFACT suppléant
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière

ANNEXE 3

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du traitement des frais de déplacements dans l'application Chorus Déplacements Temporaires aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences mentionnées ci-dessous :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire

ANNEXE 4

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité dont les noms suivent

Service	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Calvados-Manche et Orne	M Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
EPEi de Caen	Mme Laurène ORTOLLAND	Directrice de Service
STEMO DE L'Orne	Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
STEMO de la Manche	Mme Aurélie VAUDREVILLE	Directrice de Service
Direction territoriale Loire- Atlantique- Vendée	Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO La Roche sur Yon – Saint-Nazaire	Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
STEMO de Nantes	Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service
STeI de Rezé	Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
EPE Nantes	Mme Sandra AGUENIHANAI	Directrice de Service
SE EPM d'Orvault	Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service



Direction territoriale Maine et Loire- Mayenne et Sarthe	Mme Aurore GUIVARCH	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO Anjou Maine	Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service
STEMOI de la Sarthe	Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
EPE Anjou Maine	M Said BELGANA	Directeur de Service
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rennes – Saint-Jacques de la Lande	M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service
STEMO Armorique	Mme Mélanie AUGUSTO	Directeur de Service
EPEI de Rennes	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
STEMO Brest - Quimper	Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
EPE de Quimper	M. Stéphane GUILLERM	Directeur de service
STEMO de Vannes - Lorient	Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
EPEI Lorient	Mme Christine HUIBAN	Directrice de service
Direction territoriale Seine-Maritime – Eure	Monsieur Franck MONCHY	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rouen - Dieppe	M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
STEMO Le Havre	Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
EPEi de Rouen	Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service



STEMO d'Evreux	Mme Fairouz GACHI	Directrice de Service
EPE d'Evreux	M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service

ANNEXE 5

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0362-Ecologie aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Marie-Claude MABECQUE	DEPAFI	illimité
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000

ANNEXE 6 :

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Il est donné délégation de signature pour certifier les services faits dans chorus formulaires, aux personnes dont les noms suivent :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction Interrégionale	DEPAFI-SP	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable SP
	DEPAFI-SP	Eric FREMONT	Gestionnaire
	DEPAFI-SP	Laura BOURGES	Gestionnaire
	DEPAFI-SP	Thomas BACON	Gestionnaire
	DEPAFI-SP	David BOSSIERES	Référente SFACT
	DEPAFI-IMMO	Emmanuel GIRARD	Responsable immobilier
	DEPAFI-IMMO	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI-IMMO	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire
	DEPAFI IMMO	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI-DSIR	Pierre LE GUENNEC	Responsable DSIR
	DEPAFI-DSIR	Vincent BARBIER	Gestionnaire
DT 29-56	DT 29-56	Aude MOUTINHO Pascale JAEGLE Yohanne PERCEAU	Gestionnaire
EPE Evreux	UE CER EVREUX	Nathalie CHAMBAULT	Gestionnaire
	UEHC Evreux	Nathalie MOINE	Gestionnaire

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2025-08-26-00002

Arrêté de délégation PA

ARRETE n° 08-2025

**Portant subdélégation de pouvoir adjudicateur aux agents de la direction interrégionale de
de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M Philippe GUSTIN préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine à compter du 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2021 portant nomination de Monsieur Samuel VERON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 6 avril 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2024 portant délégation de signature financière à Monsieur Samuel Véron directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeune du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité", 364 "cohésion" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents placés sous ma responsabilité dont la liste figure en annexe 1, à l'effet de signer des marchés publics, dans la limite des montants indiqués dans ladite annexe. Cette liste sera actualisée au fur et à mesure des changements d'affectation des personnels.

Le montant total des achats effectués au titre de l'article 26-1 par les agents ainsi désignés doit être cumulé pour l'appréciation des seuils en vigueur.

Article 2 : Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : En application des dispositions des articles R312-1 et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

d' un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant la Ministre de la justice;

d' un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes le 26 août 2025

 Le directeur interrégional
de la protection judiciaire Jeunesse
Samuel VERON

Le Directeur Interrégional
Samuel VERON

ANNEXE 1

Relative à l'arrêté de subdélégation de Pouvoir Adjudicateur

Les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions, représentent le pouvoir adjudicateur et signent à cet effet les marchés publics dont la nature et le montant sont définis ainsi qu'il suit :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction Interrégionale	DIRECTION	Sophie DU MESNIL ADELEE	Directrice interrégionale adjointe	Montant illimité
	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines	Montant illimité
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	40 000
	DEPAFI	Marie-Claude MABECQUE	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et	Montant illimité
	DEPAFI	Christel ALLAINGUILLAUME	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Guiseppe INTILI	Contrôleur interne financier	2 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire	2000
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	M Thierry CARPENTIER	DT	8 000
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA	8 000
	DT	Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000

STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service	4 000
	UEMO CAEN 1	Mme Agnès WISSER	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI DE CAEN	EPEI Caen	Mme Lauren ORTOLLAND	Directrice de Service	4 000
	UEAJ d'HEROUVILLE	Mme Christelle GRATIEN	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEHC CAEN	M Jean-Charles MESLIER	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD CAEN	M. Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative	1 000
STEMO DE L'ORNE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service	4 000
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO DE LA MANCHE		Mme Aurélie VAUDREVILLE	Directrice de Service	4 000
	UEMO de CHERBOURG		Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de COUTANCES	Mme Sabine HUGEL	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	DT	Mme Khaddouj MOUGLI	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Reine-May LEMEUNIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service	4 000
	UEMO LA ROCHE SUR YON	M.Patrice SACEDA	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ST NAZAIRE	Mme Anne LE BERT	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO de NANTES		Mme Ingrid BENARD	Directrice de Service	4 000
	UEMO NANTES 1	M. Célestin CARON	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO NANTES 2	Mme Virginie DELESSE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO NANTES 3	Mme Isabelle BOCQUIER	Responsable d'Unité Educative	500
STeI de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service	4 000
	UEAJ	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ	M Jean-Jacques GOURLAY	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÏ	Directrice de Service	4 000
	UEHC LA ROCHE SUR YON	M. Nasser TAR	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD TERRITORIALE	M Fabrice DELAGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service	4 000
	SEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative	500
		M.Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative	500
		M. David BESSON	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT		Directrice Territoriale	8 000
		M. Benoit HERVOUET	Directeur territorial adjoint	8 000
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial	4 000
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service	4 000
	UEMO ANJOU OUEST	Mme Christelle JOUIN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ANJOU EST	M. Franck PETIT	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ ANGERS	M. Jean-Luc FORTIN	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service	4000
	UEMO LE MANS	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE MANS SUD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative	1000
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service	4 000
	UEHC LES PONTS DE CE	M Christophe CONSTANS	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD LE MANS	Mme Lorelei KROLIKOWSKI	Responsable d'Unité Educative	1 000

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO RENNES		M. Benoit ROCHEE	Directeur de Service	4 000
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité	500
	UEMO RENNES	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité	500
	UEMO RENNES Est	Mme Stéphanie LEBRETON	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO ARMORIQUE		Mme Mélanie AUGUSTO	Directrice de Service	4 000
	UEMO SAINT- BRIEUC	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative missionnée	500
	UEMO SAINT- MALO	Mme LUZE M Maxime DENOT à compter du 1er mars 2025	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI RENNES	UEHC RENNES	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service	4 000
	UEHC RENNES mission HD	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEAJ RENNES	Mme Marina DUAULT	Responsable d'Unité Educative	1000
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
STEMO BREST- QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service	4 000
	UEMO BREST		Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO QUIMPER		Responsable d'Unité Educative	500
STEMO VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service	4 000
	UEMO VANNES	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY (par intérim)	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service	4 000
	UEHC de LORIENT		Responsable d'Unité Educative	1 000

	UEAJ de LORIENT	Mme Marmy jusqu'au 12 septembre 2025	Responsable d'Unité Educative	1000
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service	4 000
	UE-CER COMBRIT		Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative	1 000
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial	8 000
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Monsieur Franck MONCHY	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	8 000 Durant la vacance du poste de DT
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service	4 000
	UEMO ROUEN NORD	Mme Carine TUAL	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ROUEN SUD	M. Gérald LAMOUR	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de DIEPPE	M. Fethi GHALEM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service	4 000
	UEMO LE HAVRE NORD	Monsieur Said MEBARKI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE HAVRE SUD	M. Yann TROUPLIN	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi de ROUEN		Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service	4 000
	UEHC de ROUEN		Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD de ROUEN	Mme Anne GEORGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ de Rouen	Mme Charlotte ANGONIN	Responsable d'Unité Educative	1000
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service	4 000
	UEMO EVREUX	Mme Samia EL MATTAR	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO VAL de REUIL	M. Nicolas PERZO-PIEL	Responsable d'Unité Educative	500
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service	4 000
	UEHC EVREUX	Mme GOUAY	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UE CER EVREUX	M. Abdelhakim RAHMOUN	Responsable d'Unité Educative	1 000

Direction Régionale des Finances Publiques

R53-2025-08-27-00001

Décision de délégation de signature en matière
de contrôle budgétaire et de contrôle
économique et financier de la directrice
régionale des Finances publiques de Bretagne et
du département d'Ille-et-Vilaine

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Cité administrative
Avenue Janvier
BP 72102
35021 RENNES CEDEX 9

**Décision de délégation de signature en matière de contrôle budgétaire
et de contrôle économique et financier en Bretagne**

L'Administratrice de l'État, directrice régionale des Finances publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 relatif au contrôle budgétaire des services à compétence nationale;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Bretagne ;

VU le décret n°2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

VU le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN dans le corps des administrateurs de l'État ;

VU le décret du 7 mars 2025 nommant Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, administratrice de l'État du grade transitoire, directrice régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine à compter du 1^{er} avril 2025.

Décide :

Article 1 - Contrôle budgétaire des services de l'État

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État rattachés au DRFIP de Bretagne, à l'exception des refus de visa, délégation de signature est donnée à :

- M. Luc NEUVILLE, administrateur de l'Etat, contrôleur budgétaire en région Bretagne ;
- Mme Lisa BOUTELOUP, inspectrice des Finances publiques, adjointe en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Kévin MARCHAND, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;

- M. Steeve RENINGOT, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur État et du fonctionnement du service à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- Mme Anne LAYEC, contrôlease principale des Finances publiques sur le secteur État de la Mission contrôle budgétaire régional ;
- Nicolas QUAYRET, contrôleur des Finances publiques sur le secteur Etat de la Mission Contrôle budgétaire régional.
- Ludovic TORINIERE, contrôleur stagiaire des Finances publiques sur le secteur Etat de la Mission Contrôle budgétaire régional ;

Article 2 - Contrôle budgétaire du SCN APB

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire de l'Armement des phares et balises, à l'exception des refus de visa, délégation de signature est donnée à :

- M. Luc NEUVILLE, administrateur de l'Etat, contrôleur budgétaire en région Bretagne ;
- Mme Lisa BOUTELOUP, inspectrice des Finances publiques, adjointe en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Kévin MARCHAND, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Steeve RENINGOT, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur État et du fonctionnement du service à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- Mme Anne LAYEC, contrôlease principale des Finances publiques sur le secteur État de la Mission contrôle budgétaire régional ;
- Nicolas QUAYRET, contrôleur des Finances publiques sur le secteur Etat de la Mission Contrôle budgétaire régional.
- Ludovic TORINIERE, contrôleur stagiaire des Finances publiques sur le secteur Etat de la Mission Contrôle budgétaire régional ;

Article 3 - Contrôle budgétaire des organismes

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des organismes dont il assure le contrôle en vertu de l'arrêté du 5 octobre 2020, à l'exception des refus de visa, délégation de signature est donnée à :

- M. Luc NEUVILLE, administrateur de l'Etat, contrôleur budgétaire en région Bretagne ;
- Mme Lisa BOUTELOUP, inspectrice des Finances publiques, adjointe en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Kévin MARCHAND, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Steeve RENINGOT, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur État et du fonctionnement du service à la Mission contrôle budgétaire régional ;

Article 4 - Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public soumis à son contrôle, à l'exception des refus de visa, délégation de signature est donnée à :

- M. Luc NEUVILLE, administrateur de l'Etat, contrôleur budgétaire en région Bretagne ;
- Mme Lisa BOUTELOUP, inspectrice des Finances publiques, adjointe en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Kévin MARCHAND, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Steeve RENINGOT, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur État et du fonctionnement du service à la Mission contrôle budgétaire régional ;

Article 5 - Approbation des budgets et des comptes financiers de certains opérateurs de l'État au titre de la tutelle financière et autorisation d'exécuter temporairement certaines opérations de recettes et dépenses

Pour signer les décisions d'approbation ou autorisations prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 176, au premier alinéa de l'article 177 et à l'article 213 du décret du 7 novembre 2012, dans le cas où celles-ci sont de la compétence du directeur régional des finances publiques de Bretagne, délégation de signature est donnée à :

- M. Luc NEUVILLE, administrateur de l'Etat, contrôleur budgétaire en région Bretagne ;
- Mme Lisa BOUTELOUP, inspectrice des Finances publiques, adjointe en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Kévin MARCHAND, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional.

Article 6 : Avis sur les conventions constitutives des groupements d'intérêt public, leurs modifications et leurs renouvellements

Pour signer les avis formulés sur les conventions constitutives des groupements d'intérêt publics, leurs modifications et leurs renouvellements en application du décret du 26 janvier 2012, délégation de signature est donnée à :

- M. Luc NEUVILLE, administrateur de l'Etat, contrôleur budgétaire en région Bretagne ;
- Mme Lisa BOUTELOUP, inspectrice des Finances publiques, adjointe en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional ;
- M. Kévin MARCHAND, inspecteur des Finances publiques, adjoint en charge du secteur Opérateurs à la Mission contrôle budgétaire régional.

Article 7 - La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2025. Les précédentes délégations accordées sont abrogées à cette même date.

Article 8 - Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 août 2025

L'Administratrice de l'État,
Directrice régionale des Finances publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine



Mylène ORANGE-LOUBOUTIN

